



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....29
 Pouvoirs..... 13
 Excusés..... 01

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2021
--

CD/DF

N°2021-07-02 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2021

Le jeudi 08 juillet 2021 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 25 juin 2021.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	AIDOUDI Salem	BARATTA Jean-Pierre
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam
MANTEL Serge	CARCREFF Corinne	HAMZA Ali
MONIER Annick	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	SEGABIOT Brigitte
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	KOUCEM Yacine	TRILLAUD Laurent
MICONNET Olivier	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie- Catherine	BERNARD Anne	

Pouvoirs :

MOULINAT-KERGOAT H.	à ATTARD G.	LE BLEGUET M-T	à CARCREFF C.
MAKHOLOUF D.	à BOUDJEMAÏ K.	COLLET M-M	à ARNAUD P.
LAFARGUE J-C	à MANTEL S.	BITATSI-TRACHET F.	à TRILLAUD L.
LE ROUX P-O	à KOUCEM Y.	JOLY N.	à TRILLAUD L.
MARKARIAN O.	à BARATTA J-P	PERRAULT G.	à HODÉ L.
DELERUELLE Q.	à MILOTI D.	ROSSINI C.	à HODÉ L.
DJABALI S.	à CHASSAIN C.		

Excusé :

BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. ATTARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de M. MANTEL, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu la délibération n° 2021-02-04 du 04 février 2021 adoptant le budget primitif 2021 de la Ville ;

Vu la délibération n° 2021-04-09 du 15 avril 2021 adoptant le budget supplémentaire 2021 de la Ville ;

Vu la réunion de la 1^{ère} commission permanente en date du 1^{er} juillet 2021;

Considérant l'impact que la crise de la COVID-19 continue d'avoir sur le fonctionnement des services de la ville, des prestataires et fournisseurs extérieurs ;

Considérant que malgré l'anticipation au Budget Primitif 2021, un niveau réduit d'activités au 1^{er} semestre, l'ouverture non programmée du centre de vaccination, les décisions de gratuité ou exonérations de prestations, ainsi que des ajustements dans les services se traduisent par des non-réalisations de dépenses et recettes liées à l'activité ordinaire et inversement des dépenses et recettes supplémentaires ;

Considérant dans cet impact COVID en section de fonctionnement, en raison des fermetures, du ralentissement d'activité ou de la gratuité, la baisse de 548.491,38€ des recettes du chapitre 70 de produits de services pour les prestations de restauration (-244.000€), d'études surveillées (-38.000€), d'accueil périscolaire (-57.000€), d'accueil loisirs vacances (-98.000€), de classes découvertes (-34.492€), du centre nautique (-20.000€) et d'entrées cinéma et spectacles du CCYM (-57.000€) ;

Considérant inversement, au chapitre 74 de dotations et participations, une anticipation de +386.463,51€ de participation de l'ARS pour la couverture d'une partie des frais de fonctionnement du centre de vaccination ;

Considérant en dépenses, au chapitre 011 de charges à caractère général, une diminution nette de 352.700€ en raison de la baisse ou la non-réalisation de prestations de restauration pour cause de fermetures de classes et d'annulation des séjours de classes découvertes (-334.000€), pour absence de spectacles au CCYM et au Conservatoire (-51.500€), pour baisse de prestations et de fournitures du CMS (-20.000€), mais de coûts supplémentaires en produits virucides dans les écoles (+2.500€), d'utilisation massive de SMS aux usagers et d'internet pour le télétravail et le centre de vaccination (+11.700€), de gardiennage pour faire respecter les protocoles sanitaires au centre nautique et au centre administratif (+38.600€) ;

Considérant au chapitre 012 de charges de personnel, le besoin de recrutement de 20 CDD au centre de vaccination jusqu'en septembre 2021 (+359.480€) ;

Considérant au chapitre 67 de charges exceptionnelles, l'annulation rétroactive de recettes de DSP Marchés forains pour la période de confinement 2020 (+28.750€) ;

Considérant dans cet impact COVID, en section d'investissement, des dépenses de matériel de sonorisation pour délocaliser la salle du conseil municipal (+18.968€) ;

Considérant divers impacts hors COVID en section de fonctionnement, à savoir une baisse de recettes au chapitre 70 suite à la suppression en Loi de Finances des taxes d'inhumation (-6.690,70€), et pour moindre activité du CMS (-10.000€), mais une augmentation au chapitre 74, suite au retour notifié de la Dotation Nationale de Péréquation après deux exercices de disparition (+ 1.341.470€) ;

Considérant au chapitre 011, 258.166€ de besoins supplémentaires tous services pour événements ou dépassements non prévus dont +59 679€ de réparations et maintenance de caméras vidéo, +32 400€ d'élagage cèdre et abattage arbres avenue Antonin et Pierre Magne, +10 725€ de prestations dynamisation des commerces et capture d'animaux, +41 500€ de diagnostic service Jeunesse et de formation BAFA, +19 600€ d'honoraires d'acquisition immobilière, de géomètre et de vétérinaire, +32 000€ de réparation bâtiments et curage de canalisations écoles, +25 000€ de pièces détachées pour le Garage municipal, +11.892€ de prestations informatiques réglementaires et de maintenance serveurs, +10 000€ de maintenance curative et réparations matériel de cuisine et Espaces verts, +15 370€ de produits et fournitures divers services ;

Considérant au chapitre 67, le besoin d'abonder de 5 700€ la Bourse à projet Jeunesse et les prix pour les bacheliers dont le barème est revalorisé ;

Considérant divers impacts en section d'investissement à savoir, au chapitre 21, +580.000€ d'acquisition par préemption de deux biens au 38-40 boulevard Chanzy (351.000€) et au 102 avenue Aristide Briand (229 000€) et leur inscription en dépenses et recettes au chapitre 27 de dépôts et cautionnements ;

Considérant la notification du marché de travaux de réfection de la piste d'athlétisme (+224 950€) et un complément de subvention de la Région (+20.000€), la création d'une structure « Micro folie » au CCYM (+155 000€), divers travaux sur les crèches (+101.128,80€) et des subventions de la CAF (+67 412,62€), l'acquisition de cycles, VL et navettes électriques et d'une balayeuse à moteur (-325 479€) et l'optimisation des subventions (-8.187,49€), le complément d'équipement de la médiathèque en matériel RFID et casiers retours (+67 000€), des équipements divers services (+24 258€) et une subvention du CNC (+8.266,50€), divers ajustements de subventions (-47.527€) ;

Considérant la nécessité de rééquilibrer les sections de fonctionnement positive et d'investissement négative par un virement de 863 355,43€ à l'investissement ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 36 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	HERRMANN Marie-Catherine	FOURNIER Marine
BOUDJEMAÏ Kaïssa +	AIDOUDI Salem	CHASSAIN Clément +
MAKHLOUF Dounia	ARNAUD Philippe +	DJABALI Sara
MANTEL Serge +	COLLET Marie-Madeleine	BERNARD Anne
LAFARGUE Jean-Claude	CARCREFF Corinne +	BARRATA Jean-Pierre +
MONIER Annick	LE BLEGUET Marie-Thérèse	MARKARIAN Olivier
MILOTI Donni +	ATTARD Gérard +	ADLANI Myriam
DELERUELLE Quentin	MOULINAT-KERGOAT Hélène	HAMZA Ali
BORDES Roselyne	GUIMARAES Odette	BEREZIN Serge
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	SEGABIOT Brigitte
LE COZ Lucie	KOUCEM Yacine +	MAUROBET Catherine
MICONNET Olivier	LEROUX Pierre-Olivier	AOUATI Kheireddine

- 6 abstentions :

TRILLAUD Laurent +
HODÉ Laurence +

BITATSI-TRACHET Françoise
PERRAULT Gérard

et JOLY Nathalie
et ROSSINI Christel

Article 1 : Vote les dispositions budgétaires retracées dans la Décision Modificative n°1 du budget principal de la ville pour l'exercice 2021, ci-annexée et résumée comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
011	6042	-380 000,00	70	70312	-6 690,70
011	60621	920,00	70	7062	-57 000,00
011	60624	-5 000,00	70	70631	-20 000,00
011	60628	-5 150,00	70	7066	-10 000,00
011	60631	5 500,00	70	7067	-471 491,38
011	60632	25 000,00	74	74127	1 341 470,00
011	60633	4 000,00	74	7478	386 463,51
011	6068	2 000,00			
011	611	2 725,00			
011	615221	20 000,00			
011	615231	32 400,00			
011	615232	55 866,00			
011	61551	5 000,00			
011	61558	5 000,00			
011	6156	18 333,00			
011	617	40 000,00			
011	6184	1 500,00			
011	6188	3 000,00			
011	6226	19 600,00			
011	6238	-5 500,00			
011	6262	11 700,00			
011	6281	600,00			
011	6282	38 600,00			
011	6288	9 372,00			
012	6331	7 393,19			
012	6332	1 252,80			
012	6336	1 252,80			
012	64112	5 600,39			
012	64131	244 997,73			
012	6451	79 915,11			
012	6453	10 525,19			
012	6454	8 542,79			
023	023	863 355,43			
67	6714	5 700,00			
67	673	28 750,00			
TOTAL		1 162 751,43	TOTAL		1 162 751,43

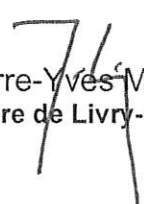
Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
21	2115	580 000,00	13	1328	51 538,20
	2128	224 950,00	021	021	863 355,43
	21318	181 128,80	13	1311	-38 532,50
	2151	350 000,00		1318	38 611,51
	21571	-223 188,00		1322	8 115,20
	2182	-102 281,00		1323	-24 000,00
	2183	1 500,00		13251	19 361,00
	2184	27 000,00		1328	-11 573,58
	2188	156 726,00	27	275	580 000,00
23	2313	-288 960,54			
27	275	580 000,00			
TOTAL		1 486 875,26	TOTAL		1 486 875,26
TOTAL DM1		2 649 626,69	TOTAL		2 649 626,69

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global 2021, y compris les Reports de Crédits, s'élève à 95 095 845,66€ au lieu de 92 446 218,97€, soit : en section de fonctionnement 67 980 355,49€ et en section d'investissement, y compris les Reports de Crédits, 27 115 490,17€.

Annexe 1 : DM1 – Budget principal de la Ville – Exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance le 08 juillet 2021.




Pierre-Yves MARTIN
 Maire de Livry-Gargan

Affiché le 12 JUL. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture
 695-219300464-20210706-2021-07-02-DE
 Date de télétransmission : 12/07/2021
 Date de réception préfecture : 12/07/2021